

## Élections municipales 2020

## Questions aux candidats

### 1 - SCoT du Pays de St Malo

Si vous êtes élu :

- Appliquerez-vous les orientations et objectifs du SCoT au PLU de votre commune, en particulier ceux relatifs à la densification de l'urbanisation d'espaces littoraux non construits et protégés (cf SCoT 2017 : Annexe 3 Atlas cartographique des règles spécifiques du code de l'urbanisme liées au littoral) aux extensions d'urbanisation (cf SCoT 2017 : article 7 du DOO- *Document d'Orientation et d'Objectifs*), Merci de préciser votre position sur ce sujet?

- Vous mobiliserez-vous pour engager une révision du SCoT afin de le mettre en cohérence avec les enjeux de l'urgence climatique (stopper l'artificialisation des terres agricoles et naturelles, préserver la ressource en eau (disponibilité, qualité, quantité, prix), l'effondrement de la biodiversité,...).

*Rappel* : Dans le SCoT 2007, les élus communautaires du Pays de Saint-Malo avaient pour objectifs prioritaires d'interdire le développement de l'urbanisation du littoral et la protection des terres agricoles, et en particulier celles non gélives situées à proximité du littoral. Le SCoT, approuvé le 8 décembre 2017, en traduisant la Loi littoral, renforce les possibilités d'urbanisation des espaces littoraux, y compris dans des secteurs du littoral dépourvus de constructions (ex: le long de la corniche de Cancale ou l'ancien camping des Nielles à Saint-Malo). Il a supprimé la protection de terres agricoles non gélives en permettant leur urbanisation. (ex: ZAC Vauhariot 3 à Cancale)!

### Consultation publique sur la modification n°1 du SCoT

- Avez-vous émis un avis sur la modification n°1 du SCoT qui s'est terminée le 24 février 2020 ?

- Que pensez-vous de l'exclusion des élus territoriaux de cette prise de décision majeure qu'ils auront à mettre en oeuvre dans leurs PLU ? (Nota : L'avis des conseils municipaux et des conseils communautaires n'a pas été sollicité : aucune inscription de cette modification à l'ordre du jour.)

### 2 - Inscription d'une clause environnementale à toute autorisation de travaux conduisant à des mouvements des terres et matériaux excédentaires

Vous engagez-vous, si vous êtes élu, à inclure, dans tous les projets, chantiers, permis de construire,... une clause environnementale qui imposera une traçabilité des terres et matériaux excavés déplacés et de mettre en place un contrôle de la bonne exécution de cette clause ?

*Cas concrets* : Lors de la réalisation de travaux (routes, ronds-points, constructions), trop souvent les matériaux excédentaires, les gravats de démolition servent à combler des zones humides, exhausser des terrains sans aucune traçabilité ou autorisation! (ex : comblement d'une zone humide à Port Pican à Cancale par des matériaux excédentaires de chantiers, comblement et nivellement sur nettement plus de 2 m de hauteur d'un champ agricole de près de 2 ha par des gravats et des matériaux, entre autres ceux issus de la réalisation du rond-point d'accès au Vauhariot (champ proche du hameau Le Verger à Cancale) et la destruction d'une haie et la mise en péril d'un espace boisé classé,...

Vous pouvez peut être trouver des cas similaires dans votre commune si vous n'habitez pas Cancale

Ces pratiques sont préjudiciables à la préservation des zones humides, aux paysages, conduisent à la pollution des milieux (eau et des sols). En outre, elles exposent au risque de propagation des espèces invasives terrestres telle la renouée du Japon.

### 3 - Cultures marines

- Quelle est votre position de l'ouverture sur des milliers d'hectares, sur le littoral ainsi qu'en Rance, de cultures marines telles que : moules sur filières, huitres, oursins, algues etc... dans les conditions rendues possibles par l'arrêté préfectoral du 20 juin 2019?

### 4 - Aménagement de la Pointe du Grouin à Cancale et de la Pointe de La Varde à Saint Malo

- Vous engagez-vous à prendre les décisions pour une réelle re-naturalisation de ces sites comme cela a été réalisé au Cap Fréhel, au Cap d'Erquy ainsi qu'à la pointe du Raz ?

*A savoir : Les parkings ont été supprimés de ces 3 sites emblématiques bretons (Cap Fréhel, Cap d'Erquy, pointe du Raz) , les sites ont été réellement re-naturalisés. Des liaisons douces, système de transport en commun (navettes,...), accès aux commerces, ont été mises en place. L'aménagement de la Pointe du Grouin conduit à une urbanisation du site en le transformant en un « jardin public » avec la création de parkings sur le site !*

- Vous engagez-vous à apporter votre soutien à de nouveaux projets d'aménagement visant à :
- une vraie re-naturalisation et protection de ces 2 sites, la suppression du stationnement sauvage,
- La mise en place d'une offre touristique s'appuyant en priorité sur les parkings existants dans un rayon de 2/3 km avec des rotations de navettes sur une « boucle » afin que les visiteurs, randonneurs,... puissent découvrir ces sites naturels avec le moindre impact environnemental et favorisant la découverte et la promotion d'autres sites (musées, ...) mais aussi les activités économiques (commerces, restaurants,...) incitant les visiteurs à laisser leur voiture dans un parking et de réaliser des parcours découverte
- Le développement de liaisons douces

### 5 - Déchets ménagers, recyclerie

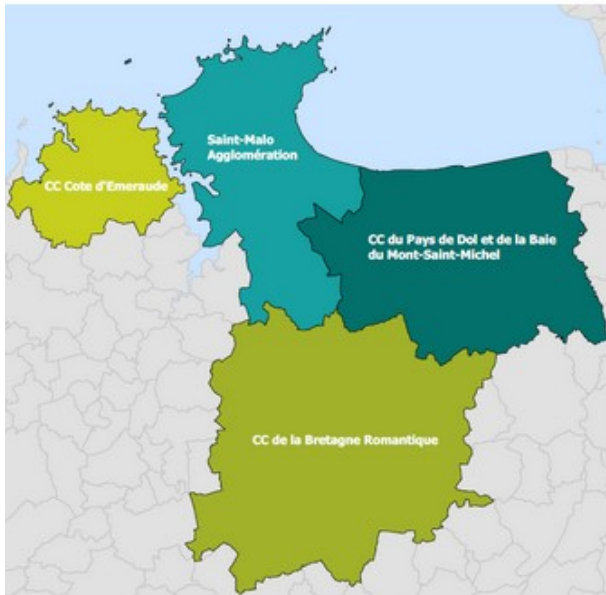
- Seriez-vous favorable (donc à mettre en oeuvre) à la création d'un point recyclerie dans les déchèteries de Saint-Malo agglo du type de celle en service avec succès sur la communauté d'agglomération de Lorient ?

*Les habitants déposent des objets en bon usage dont ils ne se servent plus ; ils sont mis à disposition des habitants et des associations solidaires.*

**Merci de nous adresser vos réponses par mail avant le 7 mars prochain**

**A : [apeme35@gmail.com](mailto:apeme35@gmail.com)**

Pour mémoire Le périmètre du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) des Communautés du pays de Saint-Malo,

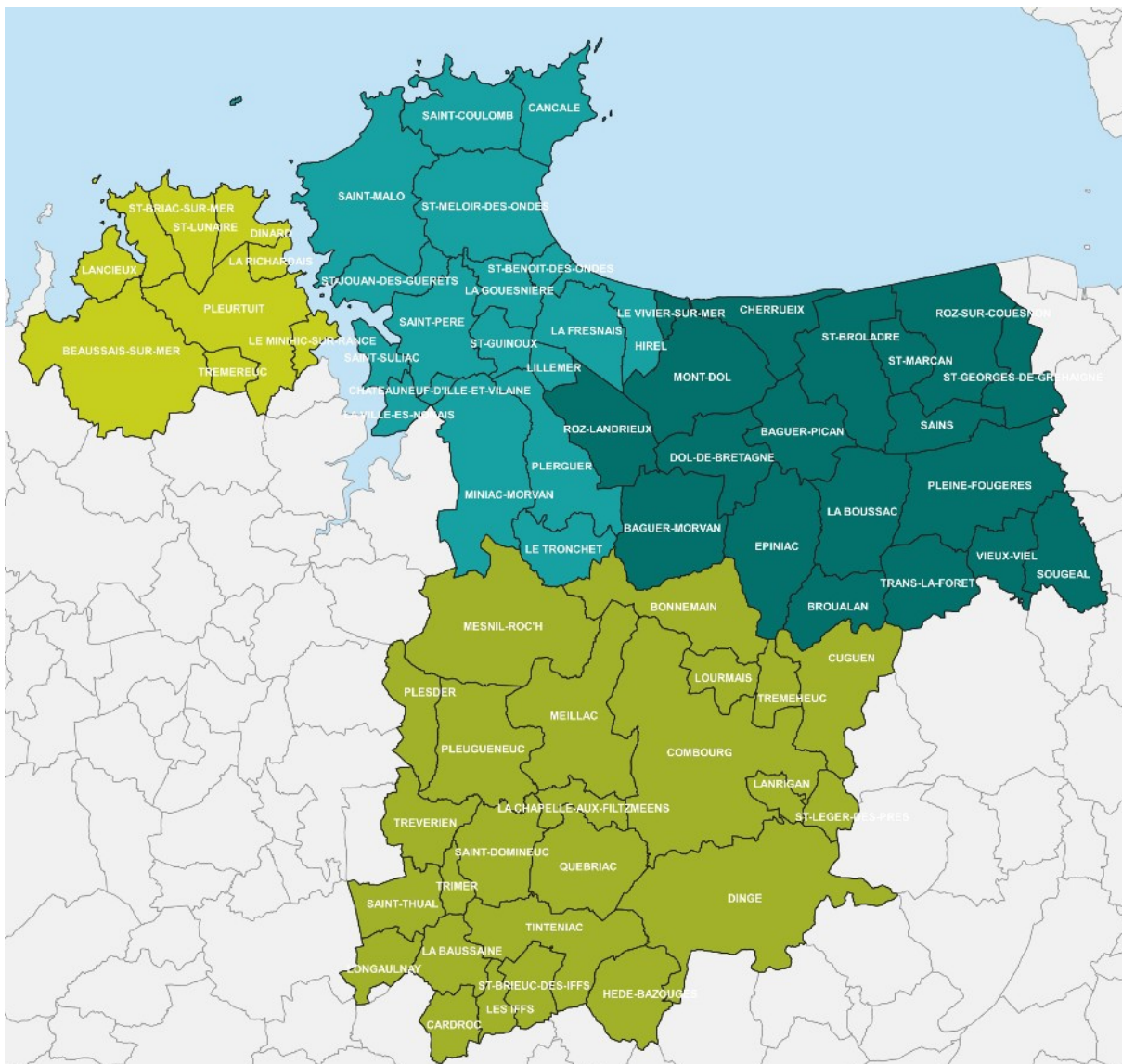


## Le territoire du pays de Saint-Malo s'inscrit dans le Nord-Est de la Bretagne.

Délimité par une bande côtière s'étirant de la Côte d'Emeraude jusqu'aux portes du Mont Saint-Michel, le territoire du pays englobe également les communes situées autour du pôle de Combourg et jusqu'à une vingtaine de kilomètres de Rennes.

**Ce territoire compte officiellement plus de 170 000 habitants, qui vivent et travaillent sur un espace de 1 123 km<sup>2</sup>.**

(carte-epci-pays-de-saint-malo-perimetre-2019.pdf)



*Objectif 7 : compte-tenu du projet de développement du pays, les surfaces potentielles d'extension urbaine à vocation résidentielle et mixte sont chiffrées à 783 hectares sur 14 ans à l'échelle du pays. Elles se déclinent par commune comme suit dans le **Tableau 6** ci-après :*

Commune	Surfaces potentielles d'extension urbaine (en hectares)	Commune	Surfaces potentielles d'extension urbaine (en hectares)	Commune	Surfaces potentielles d'extension urbaine (en hectares)
Baguer-Morvan	11	Lanhélin	5	Saint-Coulomb	15
Baguer-Pican	9	Lanrigan	2	Saint-Domineuc	13
Beaussais-sur-mer	20	Le Minihic-sur-Rance	9	Saint-Georges-de-Gréhaigne	3
Bonnemain	9	Le Tronchet	9	Saint-Guinoux	7
Broualan	3	Le Vivier-sur-Mer	6	Saint-Jouan-des-Guérets	14
Cancale	36	Les Iffs	3	Saint-Léger-des-Prés	3
Cardroc	3	Lillemer	3	Saint-Lunaire	22
Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine	3	Longaulnay	3	Saint-Malo	85
Cherrueix	8	Lourmais	4	Saint-Marcan	3
Combourg	24	Meillac	9	Saint-Méloir-des-Ondes	26
Cuguen	4	Miniac-Morvan	30	Saint-Père	9
Dinard	11	Mont-Dol	7	Saint-Pierre-de-Plesguen	13
Dingé	9	Pleine-Fougères	9	Saint-Suliac	8
Dol-de-Bretagne	23	Plerguer	14	Saint-Thual	5
Epiniac	12	Plesder	5	Sougéal	4
Hédé-Bazouges	15	Pleugueneuc	13	Tinténiac	19
Hirel	6	Pleurtaut	45	Trans-la-Forêt	3
La Baussaine	4	Québriac	13	Trémeheuc	2
La Boussac	8	Roz-Landrieux	11	Trémereuc	3
La Chapelle-aux-Filtzméens	4	Roz-sur-Couesnon	5	Tressé	4
La Fresnais	11	Sains	3	Trévérien	6
La Gouesnière	15	Saint-Benoît-des-Ondes	5	Trimer	2
La Richardais	16	Saint-Briac-sur-Mer	8	Vieux-Viel	2
La Ville-ès-Nonais	8	Saint-Brieuc-des-Iffs	3		
Lancieux	11	Saint-Broladre	5		
				<b>TOTAL</b>	<b>783</b>

Tableau 6 : Surfaces potentielles d'extension urbaine à vocation résidentielle et mixte

Nom	Superficie en hectares	Population (dernière pop. légale) 2017	Densité hab./km2	Communauté	SCoT 2017 Surfaces potentielles d'extension urbaine (en ha)	ScoT 2017 ZA extension zone d'activité (en ha)		ratio des surfaces urbaines	ration total des extension/création urbaines+zones d'activité	modif. Simplifiée n°1 communes du littoral	lieu dit
Beaussais-sur-Mer	4165	3556	85	Cote d'émeraude	20	4	PA de Coutelouche	0,48 %	0,58 %	Beaussais-sur-mer	La Ruais
Cancale	1261	5121	406	St Malo	36	7	Vauharicot	2,85 %	3,41 %		
Cherueix	1269	1110	87	Dol et pays de la Baie	8	2,5	Zone mytilicole du port	0,63 %	0,83 %		
Dinard	784	10027	1279	Cote d'émeraude	11	4	La Ville es Passants	1,40 %	1,91 %		
Hirel	985	1392	141	St Malo	6			0,61 %	0,61 %	Hirel	Les Gasniers /La Ville aux Fleurs
La Richardais	314	2295	731	Cote d'émeraude	16	1	La Ville Biais	5,10 %	5,41 %	La Richardais	La Motte /La Ville Mahé
La Ville-ès-Nonais	434	1203	277	St Malo	8			1,84 %	1,84 %		
Lancieux	669	1510	226	Cote d'émeraude	11			1,64 %	1,64 %	Lancieux	Lande Bodard /L'Anerie
La ville es Nonais	434	1203	227	St Malo				0,00 %	0,00 %		
Le Minihic-sur-Rance	391	1449	371	Cote d'émeraude	9	0	Le Reverdier	2,30 %	2,30 %	Le Minihic	La Huliais/
Le Vivier-sur-Mer	224	1039	464	Dol et pays de la Baie	6	11,5	Zone mytilicole du port / Les Crechettes (9)	2,68 %	7,81 %		
Mont-Dol	2644	1093	41	Dol et pays de la Baie	7		Site aéronautique (1) / PA de l'Orme (3)	0,26 %	0,26 %	Mont-Dol	Chanteloup /Haut-Pont /Le Bout du Chemin /Ville-Mauger La Giraudais /La Lande /La Mervennais /La Ville au Monnier /La Ville au Vay /La Ville Es Huriaux / La Ville-Es-Brets
Pleurtuit	2967	6806	229	Cote d'émeraude	45	4		1,52 %	1,65 %	Pleurtuit	Les Quatre-Salines /Montlieu / Val-Saint-Revert //
Roz-sur-Couesnon	2586	1003	39	Dol et pays de la Baie	5			0,19 %	0,19 %	Roz sur Couesnon	
Saint-Benoît-des-Ondes	292	994	340	St Malo	5			1,71 %	1,71 %		
Saint-Briac-sur-Mer	806	2070	257	Cote d'émeraude	8	0	PA La Ville aux Coqs	0,99 %	0,99 %	Saint-Briac-sur-mer	La Duché-La Flairie /La Fosse /La Houlette /Mlle-aux-Samsons /Ville-Es-Marinaux
Saint-Broladre	2381	1132	48	Dol et pays de la Baie	5			0,21 %	0,21 %	Saint-Broladre	Rougé
Saint-Coulomb	1804	2707	150	St Malo	15			0,83 %	0,83 %		
Saint-Jouan-des-Guérets	924	2646	286	St Malo	14	18	Atalante	1,52 %	3,46 %		
Saint-Lunaire	1027	2356	229	Cote d'émeraude	22	0	PA La Ville aux Coqs	2,14 %	2,14 %	Saint-Lunaire	Le Port / la Ville Mignon /Le Tertre Barrière
Saint-Malo	3658	46097	1260	St Malo	85	48	Atalante (18) / Fougerais (8) / La Houssaye (14) / Le Routhouan (8)	2,32 %	3,64 %	Saint-Malo	La Buzardière /La Ville-Besnard /Le Gué
Saint-Méloir-des-Ondes	2949	4086	139	St Malo	26	2	La Madeleine	0,88 %	0,95 %	Saint-Méloir-des-Ondes	Domaine Robin / La Loge / La Haute Ville /La Massuère /La Rimbaudais /Le Fougeray /Les Portes
Saint-Père-Marc-en-Poulet	1974	2298	116	St Malo	9			0,46 %	0,46 %	Saint-Père-Marc-en-Poulet	Hervelin
Saint-Suliac	546	907	166	St Malo	8			1,47 %	1,47 %		
<b>Total Pays de St Malo</b>	<b>116861</b>	<b>178007</b>			<b>783</b>	<b>286</b>	<b>(total 1069 ha)</b>	<b>0,67 %</b>	<b>0,91 %</b>		
<b>Total communes du littoral</b>	<b>35488</b>	<b>104100</b>			<b>385</b>	<b>102</b>	<b>(total 487 ha)</b>	<b>1,08 %</b>	<b>1,37 %</b>		

A ajouter

Objectif31	ScoT	30
Objectif35	Dol et pays de la Baie	30
Objectif35	Bretagne romantique	10
Objectif35	Cote d'émeraude	0
Objectif35	St Malo	15